

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Séance du 10 avril 2024

Régie départementale du train du Montenvers
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex

N° 02 - Délibération n° CA-2024-07

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que :

- Le registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 10 avril 2024 (n° CA-2024-07) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie.
- La délibération de cette séance a été transmise en Préfecture le 2 mai 2024 et est exécutoire à compter du **13 MAI 2024**, date de publication sur internet.

La délibération publiée dans ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Publication effectuée au cours des deux derniers mois :

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 20 mars 2024
(n° CA-2024-01 à CA-2024-06), publié le 9 avril 2024

**Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment
d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautesavoie.fr)**

Fait à Annecy, le **13 MAI 2024**

Le Président de la Régie départementale du train
du Montenvers,


Martial SADDIER

Régie départementale du train du Montenvers

Séance du 10 avril 2024

Délibération n° CA-2024-07

N° délibération	Objet
CA-2024-07	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Régie départementale du train du Montenvers

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration Séance du 10 avril 2024 N° CA-2024-07

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

RAPPORTEUR : M. SADDIER

- 2 MAI 2024

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

ARRIVEE
5

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 4 avril de l'an deux mille vingt-quatre, s'est réuni de droit, dans la Grande Salle du rez-de-chaussée de la mairie de Chamonix et en visioconférence, le 10 avril 2024 à 14h00, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la régie départementale du train du Montenvers.

Présent(e)s			
Administrateurs	M. Martial SADDIER, M. Pascal CHAPELLAND, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Claire GRANDJACQUES, M. Olivier GREBER, M. Stéphane BRASSAC M. Eric GAZANION Mme Cathy ATHANASE M. François DAVIET M. Nicolas RUBIN, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Lionel TARDY, Mme Fabienne DULIEGE, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, M. Daniel DEPLANTE, M. David RATSIMBA ; Mme Marion GAUBERT, M. Fabien SAGUEZ.		
	Représentés (pouvoir)		
Mme Patricia MAHUT, ayant donné pouvoir à M. David RATSIMBA, , Mme Myriam LHUILLIER ayant donné pouvoir à Mme Magali MUGNIER, Mme Christine JANIN ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, M. Bernard BOCCARD à Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET, M. Jean-Philippe MAS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL.			
Absents – Excusés			
M. Joël BAUD-GRASSET, Mme Agnès GAY, M. François EXCOFFIER, M. Georges MORAND, Mme Odile MAURIS, M. Christian VERDONNET, M. Paul COQUOZ, M. Henri PAYOT-PERTIN, Mme Sonia POPOFF.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	20	Voix "Pour"	25
Représenté(e)s	5	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	25	Abstention	0

Exposés des motifs

Les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers prévoient que, préalablement au vote du budget, doit être organisé un débat d'orientation budgétaire, portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants (article 8.3 – Préparation et vote du budget).

Son objectif est de permettre au Conseil d'administration :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Régie,
- de donner également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Régie.

Ce débat d'orientation budgétaire s'organise à partir de la présentation en séance d'un rapport comportant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la composition des dépenses et des recettes, la structure des effectifs ainsi que le niveau d'endettement de la Régie.

Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette dernière est alors transmise au représentant de l'État.

Ainsi, après la présentation en séance du rapport joint à la présente délibération, le Conseil d'administration a débattu des orientations budgétaires établies pour la Régie départementale du train du Montenvers.

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire, à l'issue de la présentation en séance par M. le Président de la régie départementale du train du Montenvers des Orientations Budgétaires pour l'année 2024 (rapport annexé à la présente délibération).

Délibération déposée en Préfecture

le **02 MAI 2024**

Publiée et certifiée exécutoire

le **13 MAI 2024**

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 MAI 2024

ARRIVEE
5

**La secrétaire de séance,
Administratrice
de la Régie départementale du train du Montenvers**

**Le Président
de
la Régie départementale du train du Montenvers**



Marion GAUBERT



Martial SADDIER

Régie départementale du Train du Montenvers
Séance du 10 avril 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 MAI 2024

ARRIVEE
5

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. PREAMBULE

Le train du Montenvers permet, depuis Chamonix, d'accéder en 20 minutes et en toute sécurité au pied de la Mer de Glace (1 913 m), le plus grand glacier français (7km de long, 200 m d'épaisseur) avec vue sur les sommets prestigieux tels que les Drus et les Grandes Jorasses.

Mise en service en 1909, cette voie ferrée à crémaillère de 5407 ml part de Chamonix à 1035 m d'altitude pour arriver à la gare du Montenvers à 1913 m d'altitude. Le matériel roulant est composé de 6 trains électriques et de 2 locotracteurs diesel. Le train transporte plus de 350 000 voyageurs/an en moyenne (700 000 passages, hors covid), avec deux fortes saisons en été et en hiver. Il accueille différents types de voyageurs : alpinistes, skieurs en retour de la vallée blanche, randonneurs, contemplatifs, familles riveraines de la vallée de Chamonix ou vacancières, groupes et tours opérateurs.

Le train dessert le site touristique du Montenvers, sur lequel plusieurs offres touristiques sont également proposées par la Commune de Chamonix :

- Hôtel
- Restaurant
- Télécabine d'accès au glacier
- Grotte de glace
- Musée et Glaciorium à venir en 2026

Depuis 1897, le Conseil Départemental de la Haute Savoie est autorité déléguante d'un contrat de concession de ce service public signé avec le délégataire « Compagnie du Mont Blanc » pour l'exploitation du train. Ce contrat prend fin le 31 octobre 2024.

Après analyse des différents modes de gestion possibles pour ce service public, le Conseil Départemental de Haute Savoie a approuvé par délibération n° CD-2023-0737 du 9 octobre 2023 la création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale au sens de l'article L.2221-10 du CGCT pour la reprise en gestion directe du Train à crémaillère du Montenvers, à partir du 1^{er} novembre 2024.

L'établissement public à caractère industriel et commercial, ainsi créé et dont la dénomination est : « Régie départementale du train du Montenvers », a pour objet :

- l'exploitation commerciale et technique des installations du service public du Train du Montenvers et de ses équipements connexes,
- l'exploitation des emplacements commerciaux existants ou à créer, sur les sites du Train du Montenvers,
- l'entretien courant des installations et l'ensemble des contrôles techniques réglementaires nécessaires,
- la définition et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation et plus généralement au service public du Train du Montenvers,
- l'aménagement et le développement du service public du Train du Montenvers,
- la gestion des relations avec les usagers du train,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet de la régie ou tout objet similaire ou connexe.

L'année 2024 sera consacrée à la mise en place de la Régie, avec une période d'exploitation démarrant après le 1^{er} novembre. Les vacances scolaire terminant le 3 novembre 2024, une période de fermeture pour travaux est prévue du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024. Par conséquent, l'année 2024 ne comprendra qu'un seul mois d'exploitation effective en décembre.

L'année 2025 sera ensuite la première année d'exercice plein pour l'exploitation du train par la Régie.

La présentation du budget ci-dessous est donc structurée selon ce phasage de mise en service :

- Budget 2024 : budget de mise en place de la régie
- Budget 2025 : premier budget d'exercice plein

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 ET 2025

2.1. Hypothèses retenues concernant la construction du modèle financier

A. Année de référence et indexation

Il est convenu que la régie reprenne l'exploitation de l'équipement du Montenvers à compter du 1^{er} novembre 2024.

Le budget 2024-2025 a été établi sur la base des derniers éléments budgétaires remis par le délégataire de la DSP du Montenvers, en l'occurrence les comptes réalisés de l'année 2022 et avec le maintien des éléments tarifaires à court terme.

Il est à noter qu'aux regards des fortes fluctuations d'affluence liées au COVID les années 2019, 2020 et 2021, les données budgétaires sur ces 3 précédentes années sont peu significatives. Par ailleurs, le nombre de montées au Montenvers a augmenté de 13.5% entre 2022 et 2023.

Une hypothèse d'indexation annuelle de 2,0% a été retenue dans la construction des projections dans le modèle (recettes, charges, investissements). Toutefois, les données présentées ci-après sont exprimées en euros constants valeur 2024.

Les comptes de la régie clôturant au 31/12 de chaque année, l'exercice 2024 correspond à 2 mois d'activité effective.

B. Hypothèses spécifiques concernant la desserte des travaux du Glaciorium

Dans le cadre de la construction du Glaciorium, dont l'ouverture est planifiée pour la mi-2026, la période de travaux s'étend entre juin 2024 et mi 2026. Afin de réaliser les travaux, la Compagnie du Mont Blanc a chiffré à 3 900 tonnes le volume de matériaux nécessaires à la réalisation du futur équipement.

Pour monter ces matériaux sur l'esplanade, il est nécessaire de mettre en place entre 700 et 900 ballastières. La mise à disposition du train pour les travaux du Glaciorium devrait générer un chiffre d'affaires supplémentaire pour la Régie compris entre 350 000€ HT et 450 000€ HT répartis sur les années 2024, 2025 et 2026.

A ce stade, les données pour chiffrer les charges associées à la mise en service des ballastières ne sont pas connues. Toutefois, étant donné que ces prestations vont être facturées selon une logique de coût complet, l'équilibre financier sera neutre.

Par prudence, il a donc été décidé de ne pas intégrer dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel les flux générés par cette activité.

C. Hypothèses spécifiques concernant les provisions de Grandes Inspections (G.I)

A ce jour, des provisions de Grandes Inspections constituées par l'actuel délégataire de la DSP Du Montenvers sont en cours de discussion dans le cadre de la clôture du contrat de DSP au 31/10/2024.

Ces provisions potentielles pourraient revenir de droit à la Régie et contribuer au financement des grandes inspections à venir. Cependant, le montant de ces provisions n'étant à ce jour pas consolidé, il a été retenu de ne pas intégrer ces provisions potentielles dans la maquette budgétaire.

D. Hypothèses spécifiques concernant la location des bureaux de la Compagnie du Mont Blanc dans la Gare du Montenvers

Les bureaux de la compagnie du Mont Blanc sont actuellement implantés dans les bâtiments de la gare du Montenvers ; la compagnie du Mont Blanc a fait la demande de rester dans ces locaux moyennant une location à la régie. Lors de la séance du 20 mars 2024, le Conseil d'administration de la Régie a donné son accord de principe pour engager les négociations avec la CMB en vue de la location de leurs bureaux pour un montant estimé à 300 000 euros annuels.

Ce montant a été intégré en recette prévisionnelle de la Régie.

E. Hypothèses du montage comptable

L'exploitation de l'équipement du Montenvers nécessite des investissements de l'ordre de 135 M€. au cours des prochaines années

Ils portent notamment sur les principaux postes d'investissements suivants :

- Matériel roulant (6 trains)
- Rénovation des bâtiments
- Indemnisation de la valeur nette comptable des biens de retour et des bien de reprise de la concession en cours
- Travaux d'aménagement et de prévention des risques naturels

Il est prévu que ces investissements soient financés en très grande partie par une subvention d'investissement, ajustée au fil des années, selon les capacités d'autofinancement et d'emprunt générées par la Régie.

Par ailleurs, des frais de pré-exploitation en 2024 pour 0,56 M€ pourront être immobilisés et être financés en intégralité par une subvention d'investissement spécifique en 2024.

Subvention initiale pour frais d'établissement :

Pour l'exercice 2024, les recettes prévisionnelles de la régie sont faibles (1 mois de recette d'exploitation effective seulement en décembre 2024) ; l'équilibre du budget de fonctionnement ne peut être trouvé que grâce à une dotation initiale sous la forme d'une subvention du Département visant à couvrir les frais d'établissement.

Le montant de cette subvention est de 3,34 M€, correspondant aux charges d'exploitation de la régie sur une période de 5 mois.

2.2. **Un budget 2024 calibré pour garantir la mise en place de la régie**

A. Charges sur l'exercice 2024

Bien que l'activité ne soit effective qu'à partir du 1^{er} novembre 2024, des charges de pré-exploitation vont être engagées en amont :

- Frais liés aux marchés nécessaires au lancement du service : 510 k€ sur l'exercice 2024
- Fonctions support pour permettre le lancement de la régie : Directeur et éventuels renforts : 206 k€ sur l'exercice 2024

Les charges d'exploitation de novembre et décembre sont basées sur les montants observés de l'actuelle exploitation (proratisées sur 2 mois) :

- Les frais d'exploitation : 266 k€ pour 2 mois
- Les frais de personnel (hors Direction de la Régie) : 684 k€ pour 2 mois
- Les impôts et taxes : 82 k€ pour 2 mois, correspondant principalement à la taxe loi montagne
- Ajout de provisions potentiellement dues à des imprévus liés au changement de mode gestion : 50 k€ pour 2 mois (300 k€ en année pleine). Ce poste de provisions a vocation à couvrir le recrutement de postes ou la passation de marchés de prestations pour les fonctions supports : Commercial et marketing.

B. Recettes sur l'exercice 2024

Les recettes 2024 concernent les mois de novembre et de décembre, il s'agit uniquement de recettes hiver et « autres activités » :

- Recettes RM hiver : 1 028 k€
- Recettes « Autres activités »: 122 k€
- Recettes « Loyer » : 51 k€
- Recettes de redevances versées par la CMB au titre de l'exploitation 2024 : 150 k€

2.3. Un budget 2025 de premier exercice plein

A. Charges sur l'exercice 2025 et années suivantes

Les charges d'exploitation projetées sont les suivantes :

- Les frais et charges d'exploitation: 2 076 k€, correspondant aux frais actuels de la CMB rattachés au service du train du Montenvers et prévisionnels.
- Les frais de personnel : 4 802 k€, correspondant principalement à la masse salariale actuelle du service du train du Montenvers + Direction et fonctions support
Les charges de personnel devront être affinées une fois la liste des personnels transférés établie.
- Les impôts et taxes : 651 k€, correspondant principalement à la taxe loi montagne et à la CET
- Provisions potentiellement dues à des imprévus liés au changement de mode gestion : 312 k€
Pour rappel, ce poste de provisions a vocation à couvrir :
 - soit le recrutement de fonctions support ;
 - soit la passation de marchés de prestations ex. : RH, commercialisation / marketing

Soit des charges d'exploitation totales de 7 856 k€.

B. Recettes sur l'exercice 2025 et années suivantes

Les recettes projetées sont les suivantes :

- Recettes RM hiver : 3 497 k€
- Recettes RM Eté : 4 393 k€
- Recettes « Autres activités » : 747 k€.
La décomposition précise de ce poste de CA doit faire l'objet d'une demande d'information complémentaire à la CMB.
- Recettes « Loyer » : 312 k€

Soit un CA total de 8 950 k€.

2.4. Présentation du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) sur les 5 premières années

Le compte d'exploitation prévisionnel découlant des éléments budgétaires précédemment cités est le suivant.

La Régie dégagerait les premières années un chiffre d'affaires de 9 M€, pour un E.B.E de 1 100 k€ et un résultat net annuel de plus de 800 k€.

Compte d'Exploitation Prévisionnel synthétique sur les 5 premières années

Compte de résultat (en € HT)	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Projection CA RM HT hiver indexé	1 028 772	3 497 825	3 567 781	3 639 137	3 711 920
Projection CA RM HT été indexé	-	4 393 609	4 481 481	4 571 111	4 662 533
Projection CA RM autres HT indexé	122 060	747 007	761 947	777 186	792 730
Loyer	51 000	312 120	318 362	324 730	331 224
Projection Recette de redevance CMB - uniquement pour 2024	150 000	-	-	-	-
Chiffre d'Affaires	1 351 832	8 950 561	9 129 572	9 312 164	9 498 407
Charges de gestion courante	(830 110)	(2 403 194)	(2 451 258)	(2 500 283)	(2 550 289)
Valeur ajoutée	521 722	6 547 367	6 678 315	6 811 881	6 948 119
Total charges de personnel	(890 392)	(4 802 486)	(4 898 536)	(4 996 507)	(5 096 437)
Total charges fiscales	(82 574)	(651 135)	(664 157)	(677 440)	(690 989)
Autres charges d'exploitation	(972 966)	(5 453 621)	(5 562 693)	(5 673 947)	(5 787 426)
	-	3 928 407	-	-	-
Excédent Brut d'Exploitation	(451 244)	1 093 746	1 115 621	1 137 934	1 160 692
Reprise de subvention	83 033	498 200	550 016	1 157 238	2 154 112
Dotations aux provisions et amortissements	(83 033)	(498 200)	(550 016)	(1 157 238)	(2 154 112)
Résultat d'exploitation	(451 244)	1 093 746	1 115 621	1 137 934	1 160 692
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	(451 244)	1 093 746	1 115 621	1 137 934	1 160 692
Impôts sur les sociétés	-	(273 437)	(278 905)	(284 483)	(290 173)
Résultat exceptionnel	3 339 000	-	-	-	-
Projection Dotation initiale	3 339 000	-	-	-	-
Résultat net	2 887 756	820 310	836 716	853 450	870 519

2.5. Présentation de la section d'investissement prévisionnel sur les 5 premières années

SECTION D'INVESTISSEMENT – M43

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
13 - Subvention d'investissement					
1313 - Départements					
Subvention d'investissement	561 000	21 692 000	10 612 080	29 077 099	41 457 152
TOTAL des recettes réelles	561 000	21 692 000	10 612 080	29 077 099	41 457 152
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Dotations aux amortissements	83 033	498 200	550 016	1 157 238	2 154 112
TOTAL des recettes d'ordre	83 033	498 200	550 016	1 157 238	2 154 112
TOTAL des recettes d'investissement	644 033	22 190 200	11 162 096	30 234 338	43 611 264
Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
20 - Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	561 000	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles					
Matériel de transport d'exploitation / reprise VNC / autres		21 080 000	8 323 200	21 224 160	19 483 779
23 - Immobilisations en cours					
231 - Immobilisations corporelles en cours		612 000	2 288 880	7 852 939	21 973 373
TOTAL des dépenses réelles	561 000	21 692 000	10 612 080	29 077 099	41 457 152
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Amortissements de subvention	83 033	498 200	550 016	1 157 238	2 154 112
TOTAL des dépenses d'ordre	83 033	498 200	550 016	1 157 238	2 154 112
TOTAL des dépenses d'investissement	644 033	22 190 200	11 162 096	30 234 338	43 611 264
SOLDE BUDGET D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 2 MAI 2024

ARRIVEE
5

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale
du train du Montenvers

Rédaction : Services de la régie

Publié le 13 mai 2024

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex